

Réunion de Conseil Municipal du Mardi 21 juillet 2020

* Désignation d'un correspondant Défense

Mr BERTHO Laurent, Maire, a été désigné correspondant Défense.

Le correspondant Défense remplit dans la Commune une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

* Nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant pour la gestion de l'aire d'accueil pour campeurs

Le Conseil Municipal a décidé de nommer Mme Le Barazer Sylvie régisseuse titulaire et Mme Robineau Lucie régisseuse suppléante, concernant la régie pour la gestion de l'aire d'accueil pour campeurs.

* Tarifs à l'aire d'accueil pour campeurs

Le Conseil Municipal a décidé de modifier les tarifs de l'aire d'accueil pour campeurs à compter du 1er janvier 2021 :

- Tarifs : - 4 € par adulte par jour
- 2 € pour les moins de 12 ans par jour
- 7 € pour les campings cars par jour, quel que soit le nombre d'occupant.

* Nouveau devis de Mr LE POTTIER pour les portes de la Chapelle Saint-Yves

Le Conseil Municipal a validé le nouveau devis de Mr LE POTTIER concernant le remplacement des portes d'entrée de la Chapelle Saint-Yves, qui s'élève à la somme de 5 192,55 euros HT, soit 6 231,06 euros TTC. L'Association du Pardon de Saint-Gilles prendra en charge la totalité de ces frais.

* Achat de terrains aux Consorts LE PLENIER

Le Conseil Municipal avait décidé, lors de la réunion du 13 novembre 2018, d'acquérir pour la somme de 4 500 euros TTC la parcelle cadastrée section ZT n° 114, d'une superficie de 9 232 m², appartenant aux Consorts LE PLENIER.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal du souhait des consorts LE PLENIER de vendre également à la Commune la parcelle cadastrée section ZT n° 113 d'une superficie de 1 471 m². Ils proposent de vendre à la Commune les deux parcelles cadastrées ZT n° 114 et ZT n° 113 au prix total de 4 500 euros TTC.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'acquisition par la Commune, pour la somme de 4 500 euros TTC, des parcelles cadastrées section ZT n° 114 et ZT n° 113, d'une superficie totale de 10 703 m², appartenant aux Consorts LE PLENIER. Les frais de Notaire seront à la charge de la Commune.

Maître SIROT-GOPEL, Notaire à CUILLE (53), Notaire des Consorts LE PLENIER, a été désigné pour dresser l'acte de vente et accomplir toutes les démarches nécessaires relatives à la vente de ces parcelles.

* Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat : Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLUi-H arrêté en Conseil Communautaire le 11 février 2020

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 février 2020, Loudéac Communauté Centre Bretagne a arrêté son projet de PLUi-H et l'a transmis à toutes les Communes membres pour avis.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de PLUi-H arrêté par le Conseil Communautaire le 11 février 2020.

* Nouveau devis de la société BERTHO TP pour les travaux de réfection de la cour de la Mairie

Monsieur Le Maire a présenté un nouveau devis de la société BERTHO TP concernant les travaux de réfection de la cour de la mairie, de la rue de la mairie, ainsi que la réalisation d'une rampe d'accessibilité à la mairie pour les personnes à mobilité réduite. Le montant du devis s'élève à la somme de 13 800 € TTC.

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le devis de la société BERTHO TP.

* Commission Communal des Impôts Directs (C.C.I.D.)

Le Conseil Municipal a désigné 24 personnes susceptibles d'être désignées commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs. La DGFIP sera chargée de désigner ensuite parmi ces 24 noms, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants de la C.C.I.D.

Cette Commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

*** Personnes vulnérables**

A la demande de la Préfecture, une liste des personnes vulnérables a été établie en raison des conditions sanitaires actuelles liées au COVID.

*** Ajout d'une main-courante à l'église**

Le Conseil Municipal a accepté le devis de la SARL LORANS-LAMOUR de Pontivy, concernant la pose d'une main-courante à l'entrée de l'église, pour un montant de 645,12 euros TTC.

*** Destruction des nids de frelons asiatiques**

Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) a pris une délibération concernant la destruction des nids de frelons asiatiques. LCBC participera financièrement à hauteur de 50 % du montant de l'intervention de destruction de nids de frelons asiatiques, dans la limite de 150 euros par opération, sur la période d'avril à octobre. Les Communes avanceront les fonds pour régler les demandes de financement des administrés et se feront rembourser de la part communautaire sur la base d'un état annuel dressé en fin de campagne.

Le Conseil Municipal décide également de prendre en charge 25 % de la facture suite à une intervention d'un professionnel chez un particulier. Il est demandé aux particuliers de s'adresser en Mairie pour obtenir la liste des désinsectiseurs agréés. La facture devra être établie au nom du propriétaire, qui demandera à la Mairie le remboursement partiel.